

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2731

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HICHAM LATIFA

Date de naissance : 15/03/156

Adresse : Habituelle

Tél. : 06 24 60 60 38

Total des frais engagés :

300 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/09/2022

Nom et prénom du malade : Hicham latifa

Age : 66 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diabète + hypertension + lymph

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 26/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : HL

*Professeur Hassan EL GHOMARI
Spécialiste en Endocrinologie
Diabétologie et Nutrition
Abdelmoumen Center Angle Boulevard Anouar
et Abdelmoumen N°313 - Casablanca - Tel: 05 22 86 11 11 + 2370 DH*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/09/18	3		30000	 Professeur Hassan EL GHOMARI Médecin Endocrinologue et Nutritionniste 18, Avenue du 14 Juillet, 05228 Anoual

Docteur Hassan EL GHOMARI

Professeur à la F.M.P.C

Spécialiste en Endocrinologie - Diabétologie

Nutrition & Croissance

Ancien Attaché à l'hôpital Saint Luc de Montréal - Canada



الدكتور حسن الغمامي

أستاذ حامٍ بكلية الطب والصيدلة

أخته، أمها، والدته = داده (السكن)

التغذية و النمو

ساقا بمستشفى سا

Casablanca, le :

01/09/38

دار البيضاء في :

Mme HICHAM Latifa

ODIA 3 MG
 60 x 1 = 120 1/2 - 0 - 0 pendant 3 Mois

JANUVIA 100
 393,00 x 3 = 1179 0 - 1 - 0 pendant 3 Mois

IPRADIA 1000
 25,10 x 6 = 150,60 1 - 0 - 1 pendant 3 Mois

ALYSE 25 MG
 31,30 x 3 = 93,90 1 - 1 - 1 pendant 3 Mois

ZYLORIC 200 MG
 31,30 x 3 = 93,90 0 - 1 - 0 pendant 3 Mois

ALGIK
 1 - 0 - 1 pendant 21 jours

INEXIUM 20MG
 82,10 x 2 = 164,20 1 - 0 - 1 pendant 3 Mois

ARCOXIA 90MG
 133 x 3 = 399 0 - 0 - 1 pendant 21 jours

AZITHRIX 500
 79,70 1 CP / J pendant 3 JOURS

DIPROSALIC POMMADE
 31,60 1 app SOIR

INOCLIM
 146,00 2 CP LE SOIR pendant 3 Mois

MAPHAR
Alkimia No. 6, QI-Sidi Bernoussi
Casablanca / Maroc
CE DA20200711292DMP20UCA.R0V3
PPC : 146,00 DH
Complément alimentaire.
ce n'est pas un médicament

مركز عبد المؤمن، زاوية شارع أنوال وشارع عبد المؤمن، الطابق الثالث - رقم 300، Rue Abdellatif Anouar et Rue Abdellatif Abdelmoumen, 3^{ème} étage - N° 313 - Casablanca

الهاتف : ٠٥٢٢٨٦٣٧٤٤ - ٠٥٢٢٨٦١٤١٤ - البريد الإلكتروني : hassanebphoenix@yahoo.fr

N°INP : 091028506 - ICE : 001663750000032

25,10

LOT 220684
EXP 03 2026
PPV 31.30

25,10

LOT 220973 1
EXP 04 2025
PPV 60.00

25,10

LOT 220684
EXP 03 2026
PPV 31.30

25,10

LOT 220684
EXP 03 2026
PPV 31.30

25,10

**Ne pas utiliser chez la femme enceinte,
sauf en l'absence d'alternative
thérapeutique**

P.P.V: 393,00 DH.
Distribué par MSD MAROC.
AMM N°: 121/14/DMP/21/NRQ

25,10

**sauf en l'absence d'alternative
thérapeutique**

P.P.V: 393,00 DH.
Distribué par MSD MAROC.
AMM N°: 121/14/DMP/21/NRQ

**sauf en l'absence d'alternative
thérapeutique**

P.P.V: 393,00 DH.
Distribué par MSD MAROC.
AMM N°: 121/14/DMP/21/NRQ

ANALOGUE
D'ACETYLCHOLINE
SULFATE
POUR SAVOIR ET INHALER
LE 20/01/2020
67